



michel.jouvet.01@orange.fr

Contribution de Michel JOUVET

Notre conseil de développement est-il suffisamment à l'écoute des expressions et des attentes des habitants de son territoire ?

J'ai été attentif récemment à des expressions récentes d'habitants sur 3 thèmes qui devraient interpeller nos travaux:

- **Les vécus d'habitants confrontés à la mise en œuvre des politiques de densification urbaine et de déplacement**
- **Le développement des incivilités et de l'insécurité dans certains îlots de la communauté urbaine**
- **La place des Roms dans la ville**

Ces 3 thèmes concernent la transformation de la ville. Ils nous appellent à oser un regard décalé, pourquoi pas impertinent, pour y répondre.

Une façon de pratiquer la prospective est de détecter l'émergence de nouveaux « signaux » (plus simplement d'informations) qui pourraient constituer une nouvelle donne à prendre en compte.

Au-delà des grands sujets traités par le Conseil de développement (PLH, PDU, CHU, projet de territoire, sport et santé...), sommes-nous suffisamment attentifs à détecter ces signaux qui nous interpellent sur le « vécu » ou les « ressentis » d'habitants de l'agglomération nantaise ?

Les habitants de Nantes Métropole sont confrontés à une transformation profonde de leur ville qui s'accélère mais qui les interroge. Par ailleurs, le contexte national et international de « crise anxiogène » attise les inquiétudes et les replis sur soi face à un devenir incertain.

Le développement de Nantes Métropole est un atout pour tous ses habitants, mais au-delà de réactions défensives, l'impression que la transformation de la ville se fait sans eux ou contre eux se développe.

La multiplicité des politiques publiques (SCOT, PLU, PLH, PDU, plan climat,...) et des enquêtes d'utilité publique s'y rattachant ne permet pas une lisibilité globale et pédagogique sur le devenir du territoire. Ce sont des morceaux d'un puzzle dont les citoyens n'ont pas la lecture globale qui seule pourrait donner du sens à des politiques publiques prises séparément et qui suscitent de l'inquiétude voire de la défiance.

Le Conseil de développement doit continuer à étudier les décalages entre les politiques publiques, si justifiées soient-elles, et les attentes sociales de plus en plus complexes.

Les vécus d'habitants confrontés à la mise en œuvre des politiques de densification urbaine et de déplacement

- Débattre de la densification urbaine et des déplacements dans les quartiers résidentiels

La presse locale y fait de plus en plus référence. Ceci provoque aussi localement des débats politiques au sein des conseils municipaux.

Dans plusieurs communes de l'agglomération, la densification se traduit par des projets de construction d'immeubles dans les zones pavillonnaires. Ces projets provoquent des réactions d'hostilité des habitants qui les découvrent souvent du jour au lendemain lors de la délivrance du permis de construire.

Il s'agit de propriétaires qui ont vendu leurs maisons et leurs terrains à des promoteurs immobiliers qui construisent, à la place de ces maisons, des immeubles R+2 ou R+3 comme le permettent les PLU dans les zones déjà urbanisées. Paradoxalement ces mêmes habitants ne contestent pas le bien-fondé de ces ventes privées, bien souvent spéculatives, compte tenu de la « flambée » du prix du foncier !

De même, la mise en œuvre du Chronobus soulève, dans certaines communes ou quartiers résidentiels de Nantes, des débats agités, des inquiétudes, voire des oppositions. Les débats ne portent pas sur le principe ni l'intérêt du Chronobus, d'autant plus que la première enquête d'utilité publique sur le PDU de Nantes Métropole ou encore la deuxième sur le tracé de lignes Chronobus n'ont pas fait débat. Le débat actuel porte sur ses impacts car pour l'efficacité du Chronobus, il faut lui donner une priorité sur le flux de voitures ou le détourner vers d'autres secteurs, notamment résidentiels.

Ce sont donc les conséquences des modifications des plans locaux de circulation qui font débat. C'est seulement maintenant que les habitants sont informés et en prennent conscience à l'occasion des nouvelles enquêtes d'utilité publique alors que les travaux devraient s'engager prochainement. On peut s'interroger sur la lisibilité pour le citoyen de cette succession d'enquêtes d'utilité publique.

On pourra dire que ces habitants défendent leurs intérêts catégoriels égoïstes ; qu'ils refusent une transformation inéluctable de la ville en privilégiant « l'entre soi » ou en rejetant une transformation qui dérangerait leur confort ou qui les menacerait. Pour autant, il faut mesurer qu'une déclaration d'utilité, selon un ancien secrétaire général de préfecture, est un acte de « violence publique » auprès de ceux qui en subissent les conséquences : elle n'est donc pas anodine et doit être pleinement justifiée par rapport à ceux-ci. N'oublions pas non plus que beaucoup de ces habitants n'ont pas de hauts revenus.

Nous ne pouvons pas ignorer que l'individu met du temps, de l'énergie et bien souvent beaucoup de son argent dans son logement, ou il s'endette pour le construire, dans un cadre de vie qu'il a choisi. Dès lors, il est compréhensible qu'il réagisse parfois violemment quand il découvre un projet de construction d'immeuble au fond de son jardin ou devant sa fenêtre.

Lui faire une leçon de morale publique est contreproductif d'autant plus que beaucoup d'habitants ressentent (sûrement à tort) que l'environnement technico-politique ne montre pas toujours l'exemple. Un militant d'une association de locataires disait avec provocation et humour : "le PLH c'est des gars qui habitent de belles baraques avec jardin qui viennent nous expliquer qu'il faut se serrer un peu dans nos immeubles ou nos maisons pour faire de la place ». Il serait dangereux de balayer ces ressentis, mêmes injustifiés, d'un revers de main sans chercher à les comprendre car ce serait les laisser se développer dangereusement.

- Débattre de la forme de la ville et d'une densification urbaine apaisée

Une politique de densification urbaine que le dernier plan local d'habitat de Nantes Métropole stimule est indispensable. Pour autant, ne faut-il pas être à l'écoute des réactions de ces habitants pour en

comprendre un sens plus profond au-delà de la première réaction défensive ? Faut-il laisser la densification urbaine à l'appétit des promoteurs privés dès lors que le PLU le permet ?

Ne faisons-nous pas de la nécessaire densification urbaine un débat « emblématique » au nom du développement durable et du refus de l'étalement urbain et dont les conséquences pour les habitants ne se discuteraient pas ? Ne risque-t-on pas au nom du refus de l'étalement urbain d'amener les habitants qui refusent cette forme de densification urbaine à aller vivre « plus loin » ?

La densification impose-t-elle « à l'évidence » un développement non maîtrisé de la ville en hauteur dans des quartiers pavillonnaires alors que la demande sociétale privilégie un habitat à dimension individuelle familiale ? Ne pourrait-on pas densifier autrement, y compris en hauteur ?

La forme urbaine de la ville de demain devrait faire davantage débat à l'intérieur du Conseil de développement pour que la transformation de la ville ne soit pas un changement subi alors que les habitants souhaitent une ville apaisée qui protège le cadre de vie qu'ils ont choisi.

- Piloter une transformation apaisée de la ville

Les entreprises savent aujourd'hui que le changement, pour être réussi, ne peut pas se décréter, il doit être approprié par les acteurs concernés et piloté par leurs dirigeants. N'en est-il pas de même pour les projets de nos municipalités ?

Une densification apaisée ne peut pas se faire n'importe où et n'importe comment sans prendre en compte le respect du cadre de vie des habitants les premiers concernés. Les outils juridiques pour le faire existent à travers les PLU. Ils permettent une différenciation intelligente de la densification urbaine.

Nos municipalités devraient en particulier s'engager dans une politique beaucoup plus offensive de préemption et de maîtrise foncière pour être les pilotes d'une densification urbaine apaisée dans les actuelles zones pavillonnaires ou résidentielles.

- Débattre de la place de la voiture dans la ville et de la modernisation du réseau routier

Les décalages entre l'attente et l'offre de déplacement pourraient finir par poser problème alors qu'avec l'augmentation de la population de l'aire urbaine (de plus 100.000 à 150.000 à l'horizon 2030) le flux de voitures pourrait continuer à se développer malgré le fort report souhaitable sur les transports en commun.

L'usage de la voiture peut être contraint par des liaisons domicile-travail mal couvertes par le réseau de transports en commun ou avec des temps de déplacement trop importants qui approchent l'heure, par les besoins pour des jeunes ménages qui travaillent d'emmener (avec le paquetage qui s'impose) des enfants dans une crèche ou chez une assistante maternelle, par les besoins d'effectuer des courses alimentaires volumineuses...

Oui il faut limiter l'usage de la voiture et développer le co-voiturage mais la modernisation du réseau routier, notamment du périphérique, ne peut pas être un sujet tabou. Le réseau routier et plus particulièrement le périphérique sont sûrement des « aspirateurs à voitures » mais ne pas toucher à l'infrastructure routière ne fera pas disparaître les voitures par enchantement.

Enfin tout le réseau des transports en commun, y compris l'étoile ferroviaire, est en grande partie focalisé sur le centre de Nantes où il converge. N'est-ce pas une vision dépassée alors qu'il faudrait développer des réseaux périphériques circulaires en « toile d'araignée » prenant en compte la localisation des grandes zones d'emploi et d'habitat ?

- Débattre de la forme de la consultation publique et du contenu de la concertation citoyenne

On pourra toujours dire que les habitants n'avaient qu'à se préoccuper des consultations organisées lors des enquêtes d'utilité publique révisant ou modifiant les PLU de leurs communes ou encore celles portant sur le PDU. Pour regarder de plus près actuellement ces enquêtes, notamment sur ma commune, je ne suis pas sûr qu'elles soient bien faites pour cela.

Les consultations portent sur des orientations prédéterminées avec un document volumineux, de l'ordre de 400 pages, plus accessible aux experts qu'aux citoyens. Je ne méconnais pas l'importance des enquêtes d'utilité publique et la valeur juridique de la déclaration d'utilité publique qui s'ensuit. Pour autant, nous avons besoin, bien avant cette consultation, d'une phase importante de concertation avec les citoyens qui se situe très en amont de ces enquêtes d'utilité publique. C'est à cette condition que les citoyens pourront devenir des acteurs de la transformation de la ville.

Le temps des projets qui s'imposent naturellement sans discussion est révolu. Aujourd'hui, les citoyens veulent en débattre ; interpellés par les transformations de leur ville, ils veulent en être des acteurs reconnus et écoutés. Ce n'est pas une question de communication descendante expliquant avec pédagogie le contenu d'un projet ; c'est d'abord une volonté d'impliquer les habitants dans la construction de ce projet. Il faut tendre vers une concertation constructive reposant sur une « percolation » réciproque entre les élus, les techniciens et les citoyens, bien en amont des projets resitués dans une vision globale du devenir du territoire.

- Débattre de l'évolution du code de l'urbanisme

Enfin, avec l'application des dispositions de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, les politiques d'urbanisme sont appelées à évoluer en profondeur en modifiant dès à présent le code de l'urbanisme.

Cette loi arrête notamment le principe d'élaboration de plein droit pour les communautés urbaines d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) à partir de 2013 et au plus tard en 2016. Ce PLUI couvre l'intégralité du territoire de la communauté urbaine et peut tenir lieu de PLH et de PDU. Le PLUI pourra comporter des PLU de secteur couvrant le territoire d'une ou plusieurs communes. Cette loi ouvre par ailleurs de nouvelles portes pour mieux intégrer dans les PLU, y compris dans ses dimensions réglementaires, le développement durable au-delà de sa seule dimension environnementale.

Il ne s'agit pas, pour le Conseil de développement, de devenir un expert de ces évolutions importantes. Il s'agit d'étudier l'impact sur les politiques publiques à venir et les propositions que le Conseil pourrait faire dans ce domaine. Il serait utile que le Conseil étudie dès à présent avec anticipation les conséquences de ces nouvelles dispositions législatives : 2013 c'est tout à l'heure.

Développement des incivilités et de l'insécurité dans certains îlots de la communauté urbaine

On en parle peu. Est-ce un sujet tabou ?

Dans des quartiers de Nantes Métropole, des îlots de non-droit se développeraient. Des bailleurs sociaux constateraient dans certains immeubles un faible taux d'occupation et leurs conseillers commerciaux ne pourraient plus y mettre les pieds ou de futurs locataires refuseraient d'y habiter. La police y serait agressée et de moins en moins présente alors que la délinquance s'y développerait. Les réseaux de trafiquants y feraient la loi. Épisodiquement, la presse locale parle aussi d'occupants d'immeubles qui se feraient agresser ; de voitures, d'équipements publics ou de commerces incendiés ; de gardiens de commerce ou d'immeubles agressés.

Est-ce un sujet qui prend de l'importance à Nantes Métropole ? Est-ce mieux à Nantes qu'ailleurs ? Ces faits sont-ils marginaux ? Qu'en est-il réellement ? Quelles en sont les causes ? N'est-ce pas la face cachée de la métropolisation ? Comment éviter une réaction de rejet sécuritaire des habitants alimenté par un extrémisme entretenu ? Comment combattre l'insécurité ? La cohésion sociale de notre territoire est le

ciment d'une citoyenneté partagée. C'est aussi un fort atout à préserver pour les développements futurs de Nantes Métropole.

Alors, là aussi, c'est un sujet qui mériterait d'être mis en débat au sein du Conseil de développement, y compris à l'occasion du projet « Ma ville demain ».

Place des Roms dans la ville

La presse locale y fait régulièrement référence et souligne les difficultés rencontrées par les communes. Mais qui sont les Roms ? Combien sont-ils ? Comment vivent-ils ? D'où viennent-ils et quelle est leur histoire ? Ne devons-nous pas regarder avec ouverture la situation de ces Roms qui sont aussi des citoyens européens ?

Quelques communes ont développé avec humanité une politique ouverte d'accueil. Quelques autres communes, parfois sous la pression d'habitants, demandent au préfet de les expulser « manu militari ». La majorité des communes de l'agglomération semblent privilégier la pratique de la « patate chaude » qui ne fait que reporter le « sujet » d'une commune sur l'autre.

Il faut aussi souligner la responsabilité des citoyens dont les réactions relèvent trop souvent soit de la peur ou de la méconnaissance soit d'une posture : « oui à l'accueil, mais pas près de chez nous ».

Il n'y a pas de réponse simple à cette question. Pour autant faut-il l'ignorer ? Ne faut-il pas d'abord lever le mur des peurs et des préjugés qui repose bien souvent sur la méconnaissance des populations Roms et de leur histoire ?

Le Conseil de développement a déjà reçu le maire d'Indre qui, dans un contexte difficile et avec un dialogue courageux avec la population, a développé une politique d'accueil. Il ne faut pas laisser les quelques communes qui agissent positivement se débrouiller toutes seules car c'est seulement au niveau de l'ensemble de l'agglomération qu'une solution positive globale est possible et doit être recherchée. Ne faut-il pas que Nantes Métropole développe une politique d'accueil maîtrisée avec une implication positive de l'ensemble des 24 communes de l'agglomération ?

C'est aussi la métropole qui attire ces populations migrantes qui espèrent y trouver un mieux vivre. La métropole, comme l'ont souligné des sociologues, c'est un lieu paradoxal qui attire à la fois des populations à hauts revenus et des populations précaires. Sachons regarder globalement la métropole.

Et en conclusion

Pour ces questionnements, j'appelle les membres du Conseil de développement à s'exprimer à travers leurs contributions. Je suggère aussi que le Conseil organise sur ces sujets quelques conférences, notamment avec les associations les plus concernées, pour en débattre et apporter à Nantes Métropole une contribution dans ces domaines car le projet « Ma ville demain » ne peut pas les ignorer.